
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 17 mai 2023 à 14 h 30
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Alain Vaillancourt, conseiller de ville

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
M. Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Benoît Glorieux, directeur – Services administratifs
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
Mme Daphné Claude, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 14 h 37.

10.01

CA23 22 0172

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2023, à 14 h 30

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De constater l'avis de convocation.

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2023, à 14 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.03

Période de questions et commentaires du public

Aucune question.

10.04

CA23 22 0173

Accorder un contrat à Construction Urbex inc., pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeux et travaux d'éclairage au parc Émery-Sauvé, au montant de 1 122 115,99 \$ / Autoriser une dépense totale de 1 392 023,44 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences / Appel d'offres public 212302 - 8 soumissionnaires (dossier 1239825001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder à Construction Urbex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeux et travaux d'éclairage au parc Émery-Sauvé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 122 115,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212302;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 112 211,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 157 695,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.01 1239825001

CA23 22 0174

Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à Festival sur le Canal pour l'année 2023, pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1239838002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à Festival sur le Canal pour l'année 2023, pour l'organisation du Festival sur le Canal les 16, 17 et 18 juin 2023;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1239838002

CA23 22 0175

Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre de l'événement Fête des voisins de la rue Coursol (dossier 1236748006)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de la Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – 17 mai 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 (1°), (3°)), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de la Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – 17 mai 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 (8°)) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau de la Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – 17 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1236748006

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 14 h 42, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2023.

Initiales Sylvie Parent